
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse de la commune de Sainte-Marie-de-la-Mer (Pyrénées-Orientales) et du quatrième bataillon des Côtes-Maritimes qui annoncent des dons à la patrie et demandent de changer le nom en celui de Redoute-Maritime, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse de la commune de Sainte-Marie-de-la-Mer (Pyrénées-Orientales) et du quatrième bataillon des Côtes-Maritimes qui annoncent des dons à la patrie et demandent de changer le nom en celui de Redoute-Maritime, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27962_t1_0186_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nationale que leurs bras sont levés pour anéantir et exterminer tous les ennemis de la République et ceux de la Montagne.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

23

Les citoyens de la commune de Bazas informent la Convention nationale qu'ils bénissent, dans le temple de la Raison, le glaive qui vient d'exterminer plusieurs conspirateurs; ils déclarent que, comme elle, ils veulent la république une, indivisible et démocratique, et ils l'invitent à rester à son poste pour consolider leur bonheur.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Bazas, 20 germ. II] (3).

« Législateurs,

Du sein du temple de la Raison, nous bénissons le glaive qui vient d'exterminer plusieurs conspirateurs. La mesure de leurs forfaits était à son comble. Leur existence formait l'espoir des monstres couronnés; mais leur mort déconcerte pour toujours leurs projets liberticides. Non, ils n'avaient calculé ni votre surveillance, ni votre énergie, les scélérats qui méditaient de réduire les Français sous un sceptre de fer. Non, les hypocrites qui votaient pour l'insurrection ne connaissaient pas les vertus des montagnards, fidèles à la cause du peuple. L'insurrection contre vous, Législateurs!... C'était la mort ou l'esclavage de 25 millions d'hommes... C'était l'anéantissement de la République. Nous la voulons, comme vous, une, indivisible et démocratique; encore quelques efforts et elle est impérissable. Au nom de l'humanité, restez à votre poste, consolidez notre bonheur, et disposez pour ce grand œuvre, de nos fortunes, de nos personnes et de nos vies ».

SANSON, GUYON, ARDUSSET jeune, BONIOL, ANGLADE, CAUZAC, SERVIÈRE fils, DESCOMB aîné, ETEINQUE, GALLISÈRE fils, BAYLUS, LARAMY l'aîné, LAFARGUE jeune, TARRIS, TULEHIC, PIRAUBE fils, DARROMAN, MUSSOLLE, MARTIN COZNU, COUSTAUD, AMAT jeune, VIGNOLLY, DUPEYRÉ fils, DESCORNE jeune, PAU, DUPUY, V. MONGIE, DESBLAU, DARQUEY, SAUVÉ, ESMAGNET, DUPIN expert fils, CAGET, LANSAN, BRAUT fils, LARME-TIN, DUPEYRON aîné, HERDE, TOUZET, PIERSON, BLUMEAU, DUBLAN, SALLETTRANQUE, SAIGE, LAVIALLE, RIAC, SAUTEYRON, LAGARDÈRE, DESCORNE, SALVRAT aîné, GRENIER, LAFONT, DARROMAUD, BOISSONNEAU, GRANGIER, LAPUJADE, LAFONT, STRECHIN aîné, GIRILLE fils, DELORME, DARQUEY, MOUCHE, MARTIN, ANGLADE fils, CASTAINGE, PETGERY, BARBE, HERMAN, FOUILLON, LASSERRE, P. PETGERY, SAUTEYRON, BROUCHE, ARMAND, [et 9 signatures illisibles].

(1) P.-V., XXXVI, 71.

(2) P.-V., XXXVI, 71.

(3) C 302, pl. 1091, p. 27.

24

L'agent national du district de Langres, après avoir informé la Convention nationale qu'on ne croit plus aux revenans dans ce district, depuis que les conspirateurs qui s'étoient glissés dans son sein ont été punis, lui annonce que des biens d'émigrés divisés en petits lots, évalués 86,896 livres, ont été vendus 315,790 liv., et que des domaines nationaux estimés 65,030 liv. ont été portés à 212,495 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

[Langres, 30 germ. II; Au présid. de la Conv.] (2)

« En applaudissant aux travaux de la Convention et surtout à la fermeté qu'elle montre à l'égard des traîtres qui s'étaient glissés dans son sein, chacun s'empresse d'acheter des biens nationaux et on les porte à un prix qui prouve que personne ou presque personne ne croit aux revenans.

Les biens des émigrés vendus dans le courant de germinal, consistant en deux cent seize articles parce qu'on les divise en petits lots, tous les citoyens voulant en avoir leur part, évalués 86 896 liv. ont été vendus 315,790 liv., ce qui fait une différence entre l'estimation et la vente de 228,894 liv.

Les domaines nationaux sont également portés à un prix très haut. Ceux qu'on a vendu pendant ce mois estimés à 65,030 liv., ont été portés à 212,495 liv., ce qui fait une différence de 147,464 liv.

Tu vois, citoyen président, que tout va au gré des patriotes et qu'on peut s'écrier vive la République, et la Sainte Montagne ».

BRAZARD.

25

Les habitans de la commune de Sainte-Marie-la-Mer et le quatrième bataillon des Côtes-Maritimes font passer à la Convention nationale un procès-verbal qui constate que les cloches et le linge de sacristie de leur église ont été envoyés à Perpignan; ils y joignent la note d'une souscription volontaire qui a produit une somme de 305 liv. qu'ils ont déposée entre les mains du payeur-général de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Ils demandent à être autorisés à changer le nom de leur commune en celui de Redoute-Maritime.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

(1) P.-V., XXXVI, 71. Bⁱⁿ, 4 flor.; Mon., XX, 295; J. Perlet, n° 580; Débats, n° 585, p. 100.

(2) C 302, pl. 1091, p. 28.

(3) P.-V., XXXVI, 72. J. Matin, n° 614; J. Sablier, n° 1276. Pas de mention dans les comités. Pyr.-Or.